

Camping-cariste responsable, *AutoCaravane.fr* je m'engage à : *Le club camping-car*

- Stationner dans les lieux appropriés en évitant les regroupements, et en prenant le moins de place possible;
- Respecter l'environnement en déposant mes ordures en sac dans les poubelles prévues pour, en vidangeant eaux usées et wc dans les aires de service ou wc, jamais dans la nature ni le caniveau;
- Respecter le commerce local: j'y fais mes achats et laisse visibles les vitrines;
- Respecter le voisinage en m'abstenant de déballer tables, chaises, auvents, barbecue...
- Tenir un comportement discret: pas de discussions nocturnes, ni musique, ni groupe électrogène;
- Empêcher mon animal de divaguer autrement que tenu en laisse; ramasser ses déjections;
- Laisser passer les véhicules quand je le peux; je suis en vacances, mais je comprends que l'on puisse être pressé;

A vous qui habitez ici, je me fais aussi petit que possible, dans mes 12m². Si je prends parfois plus d'une place de parking, je ne peux pas faire autrement et je vous en demande pardon. Et si vous trouvez ma roulotte grosse, voyante et laide, je partage votre avis, j'aurais aimé un camping-car aux couleurs de la forêt.

La grande majorité des camping-caristes, par conviction, appliquent les mêmes engagements que moi; Malheureusement, quelques-uns, souvent des novices, ont un comportement qui me révolte autant que vous.

L'utilisation du camping-car, comme moyen de transport, est assimilé aux voitures particulières. Il répond aux règles de la circulation et de stationnement applicables à cette catégorie de véhicules. Les interdictions de stationner et gabarits anti-camping-car non motivés par des raisons techniques sont illégaux.